

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

TEL. 05.53.64.81.01 / 06.80.47.31.01

MAIL : mchinzi@mairie-marmande.fr

QUARTIER MAGDELEINE/BOUILHATS/DISPANS COMPTE-RENDU DE RENCONTRE DE QUARTIER

JEUDI 18 JUIN 2026

Lieu : Maison de quartier Magdeleine

Début de la rencontre : 18h

Fin de la rencontre : 20h30

En présence de :

- 18 habitants
- Élus de la majorité :
 - Emilie Marot, Conseillère déléguée spéciale au dialogue citoyen et à la démocratie participative
 - Sophie Borderie, Conseillère déléguée au développement local
 - Véronique Broutet, Conseiller délégué aux Budgets annexes, aux énergies et aux mobilités douces
 - Luc Faisandier, Conseiller délégué spécial à la sécurité et à la tranquillité publique
- Élus de l'opposition (*Un nouveau cap pour Marmande*) : Stéphane Bianchi, Sonia Faure
- Les agents mairie : Marie Chinzi, Julie Marot

Ordre du jour :

- Rencontre avec les élus
 - Temps d'échange avec les habitants sur la vie du quartier
-

En ouverture de la réunion, Émilie Marot explique que la nouvelle équipe municipale a souhaité faire évoluer le fonctionnement des **référénts de quartier**. Jusqu'à présent, chaque quartier était suivi par deux élus référents membres du Conseil municipal. Désormais, dans le cadre du mandat en cours, Émilie Marot assurera ce rôle, en lien avec les élus présents lors des rencontres de quartier, chacun intervenant selon ses délégations.

Elle rappelle également que les habitants ont la possibilité **d'échanger directement avec les élus** lors des permanences organisées au marché, **le deuxième samedi matin de chaque mois**.

En introduction des échanges, un habitant prend la parole pour indiquer que tout va bien pour lui dans le quartier !

ESPACES VERTS

- Une habitante sollicite des précisions concernant **l'entretien des espaces verts**. Émilie Marot et Véronique Broutet expliquent que la commune met en œuvre une **gestion différenciée des espaces verts**. Cette approche consiste à adapter les pratiques d'entretien en fonction des usages, de la fréquentation et de l'intérêt écologique des différents espaces, afin de concilier préservation de la biodiversité, maîtrise des ressources et qualité du cadre de vie.
- Une autre habitante signale que **certaines parcelles insuffisamment entretenues pourraient entraîner des risques pour les lignes électriques**. Émilie Marot indique que, dans ce type de situation, il convient de signaler précisément la localisation au service urbanisme de la mairie. Celui-ci pourra alors identifier la parcelle concernée et adresser un courrier au propriétaire afin qu'il procède aux travaux nécessaires. Un habitant précise qu'Enedis (pour les lignes à basse tension) ou RTE (pour les lignes à haute tension), selon les cas, peuvent également intervenir.
- La même habitante salue l'initiative de M. Bru concernant la création des **chemins de randonnée**, tout en regrettant leur entretien par la municipalité jugé insuffisant. Véronique Broutet indique qu'elle a rappelé aux agents du centre technique municipal l'importance d'assurer un entretien régulier de ces chemins, avec un objectif minimal d'une intervention annuelle. M. Bru estime toutefois que cette fréquence est insuffisante et suggère la réalisation de trois interventions entre février et juillet afin de garantir un entretien satisfaisant.
S'agissant de ces itinéraires, Mme Bru fait également remarquer que le balisage a tendance à s'altérer sous l'effet du soleil, ce qui nuit à sa lisibilité. Elle s'interroge par ailleurs sur **l'avancement du dossier d'officialisation des chemins de randonnée par le Département**. Émilie Marot précise que ce dossier est en cours d'instruction et indique que Marie Chinzi reviendra vers elle, après s'être rapprochée des services concernés, afin de lui apporter des informations complémentaires.
Enfin, un habitant mentionne l'existence de l'application OpenStreetMap, un projet collaboratif de cartographie en ligne. Cette plateforme permet à des contributeurs du monde entier de créer et de partager des données géographiques libres (routes, bâtiments, cours d'eau, etc.), accessibles à tous.

ÉDUCATION

École :

Ludivine Potier, présidente de l'Association des Parents d'Élèves (APE) de Magdeleine, interroge la municipalité au sujet des **rumeurs récurrentes de fermeture de l'école de**

Magdeleine. Elle rappelle que l'établissement accueille actuellement 33 élèves répartis en deux classes. Si elle comprend que ces interrogations puissent exister, elle souligne néanmoins le besoin des parents d'obtenir des informations précises afin de pouvoir anticiper et s'organiser.

Émilie Marot indique qu'aucune décision n'est arrêtée à ce jour, tout en reconnaissant qu'il s'agit d'un **sujet réel pour la collectivité**. Elle souligne les difficultés liées au maintien d'un équipement dans un contexte de baisse tendancielle des effectifs et de contraintes budgétaires. Elle propose à Mme Potier de la recevoir ultérieurement afin de faire un point plus approfondi sur la situation.

Sonia Faure, élue d'opposition, évoque la possibilité de laisser aux parents le libre choix de l'école au sein de la commune. Selon elle, une telle mesure pourrait contribuer à mieux répartir les effectifs entre les établissements, notamment en allégeant la pression dans les écoles en sureffectif. Mme Potier confirme que l'école de Magdeleine dispose encore d'une capacité d'accueil, estimée à une quinzaine d'élèves supplémentaires.

Un habitant suggère que cette orientation pourrait s'inscrire dans une politique volontariste de la Ville, incitant les familles à scolariser leurs enfants dans l'établissement le plus proche de leur lieu de résidence ou de travail. Émilie Marot précise toutefois que la problématique de baisse des effectifs concerne l'ensemble des écoles.

Une habitante fait remarquer que certains enfants résidant dans le quartier ne sont pas scolarisés à l'école de Magdeleine. Émilie Marot explique qu'un élève ayant débuté sa scolarité dans un établissement peut y rester, même en cas de déménagement, sans obligation d'intégrer l'école correspondant à sa nouvelle adresse. Cette possibilité s'étend également à la fratrie.

Enfin, **plusieurs habitants expriment leur attachement à l'école, considérée comme un élément structurant de la vie locale**. L'un d'eux regrette la perspective de perdre un cadre éducatif privilégié, tandis qu'une habitante du quartier de Bouilhats témoigne de la disparition rapide de l'esprit de village à la suite de la fermeture de son école.

Restauration scolaire :

Une habitante souhaite profiter de la présence de Sophie Borderie pour évoquer la question de la restauration scolaire. Le contrat avec le prestataire actuel arrivant à échéance, elle s'interroge sur la possibilité de mettre en place un dispositif comparable à celui développé par le Département dans les collèges, intitulé « **Du 47 dans nos assiettes** ». Elle s'interroge également sur l'opportunité de créer une **cuisine centrale** faisant appel aux producteurs locaux.

Émilie Marot rappelle que la restauration scolaire est encadrée par **la loi EGALIM**, qui impose notamment des objectifs en matière d'approvisionnement en produits biologiques et locaux, y compris dans le cadre d'un recours à un prestataire extérieur. Elle souligne qu'une gestion en régie, via une cuisine centrale, pourrait présenter des avantages, mais précise qu'un tel équipement, à l'échelle seule des écoles de Marmande, ne serait pas financièrement

soutenable à ce stade. Elle indique néanmoins que **cette piste suscite l'intérêt des élus**, mais qu'elle nécessiterait d'être envisagée à une échelle plus large.

Une dame s'interroge enfin sur la possibilité de développer une ferme maraîchère municipale, susceptible d'alimenter une éventuelle cuisine centrale.

VOIRIE

Entretien :

Mme Buratto intervient sur la question de **l'entretien des chemins communaux**. En préalable, elle remercie les élus pour l'organisation de cette réunion, ainsi que pour l'information transmise en amont.

Le chemin communal desservant sa propriété (Chemin de Peyroulet) n'est pas entretenu, ni par la mairie, ni par Val de Garonne Agglomération (VGA), pourtant compétente en matière de voirie. Mme Buratto précise que, récemment, l'entretien a été réalisé jusqu'à son habitation, mais pas au-delà. Dans ce contexte, elle indique ne pas savoir vers qui se tourner en cas de problème, notamment lorsque des arbres tombent sur le chemin.

Circulation :

- Plusieurs habitants signalent une **circulation parfois excessive sur la route d'Escassefort**. Les carrefours avec la route de la Chênaie et le chemin des Vignerons sont identifiés comme particulièrement accidentogènes et nécessiteraient d'être sécurisés. L'installation d'un dispositif de ralentissement est notamment évoquée.
- Les habitants demandent s'il est possible de **renforcer la signalisation routière par des marquages au sol sur la route de Magdeleine**. Ils indiquent que, par temps de brouillard, la visibilité est particulièrement réduite, rendant la circulation dangereuse. Ils suggèrent, si la largeur de la chaussée ne permet pas un marquage de part et d'autre, de privilégier a minima un marquage axial au centre de la route.
- Un habitant exprime son **mécontentement quant au nouveau plan de circulation et de stationnement aux abords de la gare de Marmande**. Il déplore notamment que l'accès y soit désormais réservé aux bus et aux taxis, estimant que cette organisation crée des situations incohérentes, en particulier pour les personnes en situation de handicap qui ne peuvent être déposées devant la gare par un particulier. Il considère par ailleurs que ces aménagements ont contribué à une perte d'attractivité et de vie autour du secteur de la gare.

Luc Faisandier souligne toutefois que le cadre de vie sur les boulevards reste agréable et qu'il est appelé à évoluer. Il précise que le passage à une circulation à voie unique de chaque côté devrait transformer les usages et la perception du quartier. Un habitant abonde en ce sens, en rappelant avoir connu Marmande avant l'aménagement des boulevards, et estime que la situation pourrait encore s'améliorer avec l'achèvement de la rocade, qui permettra de détourner le trafic des poids lourds hors du centre-ville. Sophie Borderie apporte des précisions sur **le calendrier prévisionnel des travaux de la rocade de Marmande** :

- Lancement de l'enquête publique à partir de septembre 2026, pour une durée d'environ un mois et demi ;
- Phase d'instruction du dossier ;
- Déclaration d'utilité publique ;
- Achèvement des travaux estimé au mieux à mi-2029, ou au plus tard à la fin de l'année 2029.

Elle précise enfin que **les travaux d'aménagement des boulevards interviendront à la suite de la réalisation de la rocade**. Des réunions publiques seront organisées et une concertation avec les habitants sera mise en place.

Stationnement :

- Il y a toujours des **problèmes de stationnement sur le parking de l'école**, les voitures se garagent sur l'emplacement réservé au bus.
- Une habitante demande s'il serait possible d'**installer un garage à vélo à côté de la place du marché le temps du festival Garorock** ? En effet, il n'y a pas de parc de stationnement de vélo à proximité du site.

URBANISME

Panneaux photovoltaïques :

Une habitante interroge la municipalité **sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme (PLU) concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques**. Elle évoque notamment l'ancienne propriété de M. Bagot, d'une superficie d'environ quinze hectares, située à proximité du château d'eau, qui a été acquise en 2021 par l'entreprise Corsica Sole, producteur indépendant d'énergie solaire. Elle indique que ce site est aujourd'hui en friche et insuffisamment entretenu, et regrette par ailleurs l'absence de concertation avec les habitants sur ce projet.

Un habitant, particulièrement impliqué sur les questions liées au photovoltaïque, rappelle que sous la présidence de M. Bilirir à Val de Garonne Agglomération, une charte encadrant l'installation de panneaux photovoltaïques avait été mise en place. Il souligne toutefois que certains élus souhaiteraient aujourd'hui assouplir ce cadre, jugé trop contraignant.

Ce même habitant indique également qu'EDF prévoit d'installer prochainement des postes de transformation électrique sur les communes de Gontaud-de-Nogaret, Calonges et Patras. Sophie Borderie précise que ces équipements sont déjà réservés à des projets validés. L'habitant s'interroge alors sur la nature de ces projets et regrette le manque de transparence à ce sujet. Il estime par ailleurs que le nouveau PLU aurait pu mieux encadrer les zones d'implantation des installations photovoltaïques et appelle à une vigilance accrue face aux stratégies d'implantation des opérateurs économiques.

Sophie Borderie rappelle que la commune et le Département n'émettent qu'un avis consultatif sur ces projets, la décision finale relevant de la Préfecture.

Enfin, un habitant souligne que la critique du développement du photovoltaïque peut également questionner les alternatives énergétiques, en rappelant que l'enjeu principal réside notamment dans la limitation de l'artificialisation des sols.

Bâtiments désaffectés et friches :

Un habitant interroge les élus sur **l'avenir des nombreux bâtiments désaffectés présents sur le territoire communal**, et en particulier sur la friche Pinot, récemment démolie.

Émilie Marot indique que Romain Bayle, conseiller délégué à l'urbanisme et à l'attractivité, a apporté des éléments de réponse lors de la rencontre de quartier de Lolya. Elle précise que plusieurs projets sont actuellement à l'étude, sans qu'il soit possible, à ce stade, d'en détailler précisément les contours.

Elle rappelle par ailleurs que le Plan Local d'Urbanisme (PLU), récemment adopté, s'inscrit dans une logique de « **reconstruction de la ville sur elle-même** ». Dans ce cadre, des projets spécifiques sont envisagés pour chacune des micro-friches identifiées sur le territoire, afin de favoriser leur requalification.

Eglise de Bouilhats :

Une habitante indique que la municipalité s'était engagée à installer des témoins sur l'église de Bouilhats afin de suivre l'évolution des fissures, mais constate que cette mesure n'a pas été mise en œuvre. Elle alerte également sur l'état de la façade ouest, estimant qu'un crépissage rapide est nécessaire pour éviter une dégradation plus importante de l'édifice.

Sophie Borderie précise que M. Masset, sénateur de Lot-et-Garonne, s'est saisi de cette problématique et a obtenu **l'intégration du département dans l'expérimentation du fonds de prévention du risque argile**, dispositif en vigueur depuis octobre 2025.

VIVRE-ENSEMBLE

Plusieurs habitants expriment le souhait que la rocade ne constitue plus une coupure entre les différents quartiers, notamment entre le centre-ville et les faubourgs, et qu'elle permette au contraire de maintenir des liens et des continuités entre ces espaces.

SANTÉ

Un habitant interroge les élus sur la politique de santé que souhaite porter la municipalité. Sophie Borderie rappelle que **la santé relève d'une compétence régalienne**, c'est-à-dire exercée par l'État. Elle souligne toutefois que, face à un désengagement relatif de celui-ci, les collectivités locales sont amenées à se mobiliser et à développer des initiatives pour répondre aux besoins du territoire.

Elle précise que les conditions d'exercice du métier de médecin ont évolué, notamment en matière de temps de travail, rendant la profession moins attractive sous ses formes traditionnelles. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire de mobiliser environ deux à trois praticiens pour compenser le départ à la retraite d'un seul médecin. Elle évoque également une concurrence accrue entre les territoires, chacun mettant en place des dispositifs pour attirer de nouveaux professionnels de santé.

Un habitant regrette à ce titre un manque de solidarité entre les territoires, une analyse que partage Sophie Borderie.

FISCALITÉ

Le même habitant souligne qu'au-delà des politiques de santé, **la fiscalité constitue également un levier important d'attractivité du territoire**. Il souhaite que cette question puisse être abordée de manière collective à l'échelle de l'agglomération.

Sophie Borderie indique que ce sujet a déjà été évoqué. Elle explique que, malgré les charges de centralité supportées par la ville de Marmande, aucune des communes membres de Val de Garonne Agglomération n'a, à ce jour, souhaité faire évoluer sa fiscalité locale pour en tenir compte. Elle regrette à ce titre un manque de solidarité et d'intérêt communautaire.

COMMERCES

Une habitante évoque la **mise en place d'un nouveau marché de plein vent** le mardi soir et s'interroge sur sa date de lancement.

Émilie Marot indique que ce nouveau rendez-vous a débuté récemment, le premier marché s'étant tenu deux jours auparavant, de 17h à 20h. Elle invite les habitants à venir découvrir et soutenir cette nouvelle initiative.

COMMUNICATION

Une habitante souligne un problème de communication, indiquant qu'elle reçoit seulement les informations relatives au quartier de Magdeleine, sans accès aux informations concernant les autres quartiers.

Émilie Marot présente à cette occasion **l'application «Marmande & Moi»**. Elle invite l'ensemble des Marmandais à télécharger cet outil, qui facilite à la fois l'accès à l'information municipale et la remontée des demandes auprès des services municipaux.

Cette rencontre a été clôturée par un temps convivial.